

Introduction

Ce que libéral veut dire

Début janvier 1863, Michel Chevalier adresse à Anatole Prévost-Paradol son essai sur l'exposition universelle de 1862. Tous les deux sont des rédacteurs du prestigieux *Journal des débats*, réputé l'organe du « libéralisme ». Le célèbre économiste, conseiller d'État puis sénateur, l'invite à prêter attention à cette publication : « Vous y verriez [écrit-il], qu'il y a des saint-simoniens qui font autre chose que *d'exhorter leurs concitoyens à bien manger, à bien dormir et à ne plus penser au reste* »¹. La phrase est une allusion limpide à un passage, pour le moins désobligeant, d'un article de Prévost-Paradol². Ce dernier prend soin de répondre immédiatement à « son cher confrère », lui affirmant qu'il n'y a rien de personnel dans cette attaque ; il lui assure que son opinion sur « l'école de Saint-Simon » est décidée : « Je reproche à l'école saint-simonienne une préoccupation exclusive du sort matériel des peuples et une coupable indifférence pour leur liberté et leur dignité politique ». Afin de mériter « en conscience » le nom de « libéral », il invite son interlocuteur à plaider au Sénat contre l'irresponsabilité ministérielle, le système électoral – « qui ferme aux honnêtes gens indépendants du pouvoir ou de la démagogie l'entrée de la Chambre », le régime de la presse et la loi de sûreté générale³. Chevalier lui réplique sur un ton qui se veut aimable (« entre amis »), mais cache difficilement son agacement. « Pour un libéral, si libéral, je vous trouve bien exclusif [écrit-il]. Il faut qu'on soit libéral selon votre type, sinon l'on ne l'est pas du tout, on est excommunié ». « On serait libéral à bon marché », poursuit l'homme d'État, s'il suffisait pour l'être de réclamer l'abrogation de la législation incriminée par Prévost-Paradol. Il désigne celui-ci comme un « libéral de la voie étroite ». Une manière « plus large » d'être « libéral » consisterait, selon lui, à

-
1. « Lettre de Michel Chevalier à Prévost-Paradol, 23 janvier 1863 », archives de la bibliothèque de l'Institut de France, Paris, ms. Ludovic Halévy, 4481-363.
 2. Paru dans la *Revue des deux mondes*, l'article est repris dans PRÉVOST-PARADOL Anatole, 1859, *Essais de politique et de littérature*, 3^e série, Paris, Michel Lévy Frères, p. 394 et *sq.* La phrase exacte est la description d'un « saint-simonien satisfait, enivré d'autorité, qui nous exhorte à bien manger, à bien dormir et à ne plus penser au reste » (*ibid.*, p. 410).
 3. « Lettre de Prévost-Paradol à Michel Chevalier, 24 janvier 1863 », publiée dans GRÉARD Octave, 1894, *Prévost-Paradol. Étude suivie d'un choix de lettres*, Paris, Hachette, p. 279-281.

se préoccuper non seulement des libertés politiques, mais aussi de celles, « infiniment précieuses », qui concernent la « liberté du travail ». Et de conclure, avec une pointe d'amertume :

Que dans votre bouquet de la liberté vous préféreriez une fleur aux autres, c'est affaire de goût, de vocation, de tempérament peut-être. Je vous laisse la croyance que votre fleur est la plus belle et la plus parfumée ; mais laissez-moi préférer la mienne⁴.

Cet échange d'amabilités entre deux publicistes parmi les plus en vue de l'époque s'avère moins anecdotique qu'il n'y paraît. Non seulement il atteste du caractère pour le moins incertain, ou équivoque, de l'étiquette « libérale », mais il indique l'existence à la fois d'une lutte de définition autour du label, de l'attitude politique et des opinions auxquelles il est censé faire référence. Définir avec certitude ce qu'est un « libéral » sous le Second Empire s'avère ainsi plus difficile qu'il n'y paraît au premier abord. Sans même forcer le trait, l'étiquette peut désigner à la fois des « républicains » et des « monarchistes », mais aussi des « bonapartistes » ; des partisans du libre-échange comme des protectionnistes, de grands aristocrates et des bourgeois moins cossus, des soutiens du régime ou des adversaires résolus. Sans compter que les défenseurs autoproclamés des libertés se révèlent aussi de farouches partisans de la répression, ou que les thuriféraires du « laisser-faire » s'accommodent aisément en pratique d'un État « partenaire » des hommes d'affaires et garant de la « liberté du travail ».

Qu'est-ce que « libéral » veut dire ? Cette question constitue le point d'entrée de cet ouvrage issu d'une thèse de science politique. Deux enjeux scientifiques guident notre démarche, qui est celle de l'historien et du sociologue, non du philosophe politique : d'une part, il s'agit d'apporter un éclairage nouveau sur l'engagement des « libéraux » dans le débat politique et intellectuel du Second Empire ; d'autre part, cette analyse porte à reconsidérer les classements politiques ou les catégories globalisantes qui guident d'ordinaire les récits politiques sur le XIX^e siècle.

L'imaginaire libéral, d'un Empire à l'autre

Dans la tradition de l'histoire conceptuelle allemande, l'historien Jörn Leonhard a conçu une ambitieuse histoire comparée de la trajectoire sémantique de la notion de « libéralisme » en Allemagne, en Angleterre, en France et en Italie, de la fin du XVIII^e à la seconde moitié du XIX^e siècle⁵. Puis l'historienne américaine Helena Rosenblatt a proposé une synthèse nouvelle de l'évolution de la notion sur le continent européen au XIX^e siècle et aux États-Unis au XX^e siècle⁶. Ces vastes tableaux attestent à eux seuls de la constellation des significations auxquelles elle renvoie dans des contextes et pays différents, et de l'importance des phénomènes de circulations des idées. Le concept de « libéralisme » en tant que système politique cohérent n'a pas cours au XIX^e siècle – « le

4. « Lettre de Michel Chevalier à Prévost-Paradol, 25 janvier 1863 », archives de la bibliothèque de l'Institut de France, ms. Ludovic Halévy, 4481-364.

5. LEONHARD Jörn, 2001, *Liberalismus. Zur historischen Semantik eines europäischen Deutungsmusters*, München, Oldenbourg.

6. ROSENBLATT Helena, 2021, *L'histoire oubliée du libéralisme. De la Rome antique au XXI^e siècle*, Genève, Éditions Markus Haller.

libéralisme n'est pas encore une philosophie complète, revendiquée et assumée comme telle » indiquent les auteurs d'une vaste anthologie sur la pensée libérale⁷. Cependant, il faut considérer l'existence d'un nouveau mouvement d'idées qui s'affirme dans cette période de profonds bouleversements. Celui-ci naît de l'interrogation ouverte sur les fondements de la souveraineté politique et sur les principes devant régir l'organisation économique et sociale⁸.

Nous verrons qu'il se construit dans une double opposition, très caractéristique, fondée sur le rejet à la fois des « excès » de la Révolution et de la contre-révolution, c'est-à-dire à l'encontre des forces intellectuelles et politiques qui projettent de refonder la société au nom des intérêts du petit peuple (les « jacobins », plus tard les « socialistes ») et celles qui œuvrent à restaurer la toute-puissance d'un souverain, de l'Église et de l'aristocratie – ou d'un Empire. Les uns et les autres incarnent le danger du « despotisme » écrasant les libertés du citoyen éclairé et propriétaire. Les libéraux entendent établir une formule de gouvernement susceptible de mettre fin à l'instabilité politique et aux désordres sociaux qui ont frappé la France, sans pour autant revenir sur la société nouvelle fondée en 1789. En ce sens, ils se reconnaissent dans un projet politique à la fois distinct et commun avec d'autres idéologies concurrentes – le saint-simonisme ou le bonapartisme par exemple.

Dans son sens politique moderne, le terme « libéral » apparaît en France dans les soubresauts de la Révolution française, au tournant du siècle – des écrits de Germaine de Staël ou du marquis de La Fayette, par exemple, en portent la trace. Le mot s'impose d'emblée comme une étiquette politique désignant une opinion dont le contenu relativement imprécis se prêtera à des usages très variés. Au tout début du siècle, cette étiquette est associée au refus d'une évolution autoritaire du pouvoir bonapartiste. Cette préoccupation inspire tant les écrits du groupe des « idéologues », animé par Destutt de Tracy, que les habitués du salon de Madame de Staël⁹ formant le « cercle de Coppel ». Benjamin Constant disciple des premiers, ami des seconds, se pose en défenseur des droits individuels contre l'arbitraire du pouvoir. L'autorité politique doit être avant tout contenue, y compris lorsqu'elle s'exerce au nom de l'intérêt général – par une organisation institutionnelle adéquate susceptible de protéger ces droits et d'asseoir la stabilité de l'État dans la durée. Pour Constant, une même doctrine s'applique à tous les domaines : « liberté en tout : en religion, en philosophie, en littérature, en industrie, en politique ; et par liberté j'entends le triomphe de l'individualité, tant sur l'autorité qui voudrait gouverner par le despotisme que sur les masses qui réclament le droit d'asservir la minorité à la majorité »¹⁰. Constant n'est encore qu'un publiciste parmi d'autres – et son point de vue ne reflète pas celui de l'ensemble des auteurs que l'on qualifie aujourd'hui de « libéraux ».

Le libéralisme va revêtir l'étendard de la monarchie¹¹, inspirée du régime parlementaire « à l'anglaise ». Cette conception est défendue par le groupe des « doctrinaires »

7. LAURENT Alain et VALENTIN Vincent, 2012, *Les penseurs libéraux*, Paris, Les Belles-Lettres, p. 11.

8. Pour une vue d'ensemble : SCHWARTZ Antoine, 2019 [2016], « Les variantes du libéralisme politique », in CHARLE Christophe et JEANPIERRE Laurent (dir.), *La vie intellectuelle en France, t. 1 : Des lendemains de la Révolution à 1914*, Paris, Seuil, p. 178-185.

9. Sur cette personnalité, voir FONTANA Biancamaria, 2016, *Germaine de Staël, a Political Portrait*, Princeton, Princeton University Press.

10. Cité par Édouard Laboulaye dans son introduction à l'édition des œuvres de Benjamin Constant : CONSTANT Benjamin, 1872 [1861], *Cours de politique constitutionnelle*, vol. 1, Paris, Guillaumin, p. viii.

11. GOUJON Bertrand, 2012, *Monarchies postrévolutionnaires 1815-1848*, Paris, Seuil.

menés par Pierre-Paul Royer-Collard, grand orateur parlementaire et historien. Partisans de la Charte de 1814, qui établit un régime bicaméral quasi parlementaire, ces publicistes (parmi lesquels Prosper de Barante, Victor de Broglie ou Charles de Rémusat) incarnent sous la Restauration « le parti constitutionnel » fermement opposé aux républicains des sociétés secrètes et au « parti royaliste », celui des « ultras » refusant en bloc les idées de 1789.

À la faveur de la révolution de 1830, cette avant-garde conservatrice accède aux pouvoirs et aux honneurs. « L'opinion libérale », associée à des publications influentes comme la *Revue des deux mondes* et *Le Journal des débats*, s'identifie alors étroitement et durablement à ces personnages qui, à l'exemple de François Guizot, cumulent les positions de pouvoir à l'Université, à l'Institut, au Parlement, dans l'Administration et jusqu'au Gouvernement. Cependant, différents cénacles s'affrontent pour l'exercice du pouvoir, et se divisent sur les réformes à mener. Des conceptions différentes s'affirment, à l'intérieur d'un ensemble d'interrogations relativement circonscrit. Ainsi, les publicistes « libéraux » ne défendent pas un système de gouvernement démocratique. Le suffrage censitaire est considéré comme indispensable, et seul son éventuel élargissement fait débat. Pour les monarchistes libéraux, un « gouvernement de la raison » s'établit lorsque le pouvoir est remis aux groupes dont ils sont les porte-voix, c'est-à-dire les « classes moyennes », les « capacités ». Le parlementarisme, autre pilier de ce système, est considéré comme un mode de gestion efficace permettant aux élites de contrôler l'action des pouvoirs publics et de régler l'accès au pouvoir d'État. Les auteurs « libéraux » n'exaltent pas les libertés au détriment de l'autorité, qui est jugée nécessaire pour endiguer le flot démocratique et les mouvements sociaux aspirant à remettre en cause les « lois naturelles » du marché. Celles-ci sont théorisées par le réseau d'« économie politique », qui prend son essor¹². Avec l'irruption de la Deuxième République, « l'économie politique » se trouve alors placée au premier rang pour combattre « le droit au travail » et défendre la propriété.

Un « libéralisme » nouveau prend corps après les soubresauts révolutionnaires qui ont vu l'avènement de la République et du suffrage universel (masculin), puis l'instauration d'un système politique « autoritaire ». Certes, au milieu du siècle, la notice « libéralisme » d'un dictionnaire politique révèle le caractère toujours incertain du mot. « Il y a peu de mots plus difficiles à définir que celui-là »¹³. De fait, il continue de désigner « des idées généreuses », un mouvement diffus d'idées, mais il réfère aussi à une attitude politique, à l'adhésion à des principes politiques et à ceux qui s'y reconnaissent ; il renvoie autant à « l'ensemble des doctrines libérales », qu'à la « réunion de tous les libéraux » pour reprendre les termes d'un dictionnaire d'époque¹⁴.

Toutefois, c'est à cette période, et notamment dans la notice que lui consacre le *Dictionnaire général de la politique*, que le « libéralisme » en vient, pour la première fois peut-être, à désigner de manière aussi formalisée un corps de doctrines cohérent et unifié par un même principe, ou par un ensemble d'axiomes¹⁵. Pour comprendre la teneur de cette opération de mise en cohérence, d'unification, notre thèse est qu'il faut prendre au

12. LE VAN-LEMESLE Lucette, 2004, *Le Juste ou le Riche. L'enseignement de l'économie politique, 1815-1950*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France.

13. DUCLERC Eugène et PAGNERRE, 1860 [1842], *Dictionnaire politique. Encyclopédie du langage et de la science politiques*, Paris, Pagnerre, 6^e édition, p. 533.

14. LA CHÂTRE Maurice, 1870, *Nouveau dictionnaire universel*, t. 2, Paris, s. n., p. 458.

15. NEFFTZER Auguste, 1864, « Libéralisme », in BLOCK Maurice (dir.), *Dictionnaire général de la politique*, t. 2, Paris, Lorenz, p. 185-193.

sérieux le sentiment exprimé par des publicistes contemporains affirmant l'existence, au début des années 1860, d'une « communauté de vues et d'efforts », voire d'une « unité de vue » entre tous les « hommes libéraux », au-delà de leurs antécédents politiques, et même l'émergence d'une « nouvelle école libérale ».

Rendre compte de cette « communauté de vues » implique en particulier de revenir sur les entreprises intellectuelles qui s'efforcent de légitimer une transgression des anciens clivages, et d'accréditer dans l'espace des luttes politiques et intellectuelles l'existence et la force d'une position « libérale » susceptible de rassembler au-delà des divisions instituées. C'est l'un des enjeux latents des livres-programmes tel l'ouvrage d'Édouard Laboulaye, *Le parti libéral*, sous-titré « son programme et son avenir », publié en 1863.

La décennie 1860 apparaît ainsi marquée par une vraie effervescence de productions idéologiques prétendant adapter la « doctrine libérale » en matière politique aux temps nouveaux de « la démocratie ». Les problématiques développées ont pour préoccupation essentielle la réforme de l'organisation des pouvoirs publics : théorisation des droits de l'individu et corrélativement des « limites de l'État », c'est-à-dire du pouvoir de la collectivité d'influer sur la distribution des richesses ; formalisation des « conditions » à laquelle un gouvernement fondé sur le suffrage universel (masculin) serait « viable », c'est-à-dire ne menacerait pas le pouvoir des catégories dirigeantes sur la gestion des affaires publiques ; élaboration de formules de gouvernement censées convenir tant à une « monarchie » qu'à une « république », et qui retraduisent tant les aspirations politiques de leurs auteurs que leur rapport contrarié aux formes nouvelles de la vie politique « démocratique ». Le mot d'ordre d'une conciliation de « la liberté » et de « la démocratie » fait alors figure de véritable lieu commun du débat intellectuel – c'est dans cette conjoncture qu'apparaît l'expression de « démocratie libérale » promise à une longue histoire. Pour les libéraux, le défi est aussi celui de la conciliation du libéralisme et du catholicisme, dans un contexte marqué par l'affirmation d'un « catholicisme intransigeant » qui naît avec le retentissement du *Syllabus*, publié en 1864, ce catalogue d'erreurs qui complète l'encyclique *Quanta cura* du pape Pie IX. Parmi les erreurs condamnées, figure celle selon laquelle « le Pontife Romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne »¹⁶.

À cette période, l'affirmation sur la scène politique et intellectuelle d'une marque libérale cohérente s'avère aussi le produit de tout un travail symbolique d'évocation du passé, notamment par la voie de productions mémorielles ou de l'édition d'œuvres érigées en canon (Alexis de Tocqueville, Benjamin Constant) réputées éclairer les enjeux du présent. Ces réappropriations établissent des continuités entre les combats d'hier et ceux du jour, rationalisent des goûts et des répulsions communes. C'est précisément sous cet angle qu'il convient de relire la notice « libéralisme » du *Dictionnaire général de la politique* – moins comme la formalisation d'une doctrine théorique atemporelle, mais plutôt comme l'expression d'une « humeur idéologique » caractéristique de l'époque.

Bien que dotée d'une cohérence certaine, cette opinion libérale est faite de paradoxes¹⁷, d'ambivalences, et de vraies contradictions – ainsi, les libéraux chantent les vertus de l'opposition, et se rallient au pouvoir ; ils acceptent la démocratie, à condition que le peuple ne gouverne pas ; ils revendiquent avec éclat la liberté et l'indépendance, mais

16. MILBACH Sylvain, 2014, « Catholicisme intransigeant et catholicisme libérale », in TALLON Alain et VINCENT Catherine (dir), *Histoire du christianisme en France*, Paris, Armand Colin, p. 341-360.

17. Certains paradoxes du libéralisme français ont été pointés par Lucien Jaume, avec une approche différente : JAUME Lucien, 1997, *L'individu effacé : le paradoxe du libéralisme français*, Paris, Fayard.

en réservent le bénéfice aux privilégiés. Ce sont aussi ces ambiguïtés que notre ouvrage entend étudier.

Une sociologie historique du libéralisme français sous le Second Empire

Le renouveau de la pensée « libérale » sous le Second Empire n'est pas inconnu de l'historiographie. Plusieurs historiens ont dédié de belles pages à cette « deuxième génération libérale », selon l'expression de Louis Girard¹⁸ ; des philosophes et des juristes également¹⁹. De nombreux travaux biographiques consacrés à des figures particulières – Édouard Laboulaye, Charles de Montalembert, Émile Ollivier ou Anatole Prévost-Paradol, par exemple – apportent des éclairages précieux sur les itinéraires. Certains auteurs font aujourd'hui l'objet d'un regain d'intérêt particulier, à l'exemple d'Édouard Laboulaye²⁰. En revanche, dans l'ensemble, les spécialistes de l'étude des idées leur ont accordé une attention faible²¹, à l'exception notable de l'ouvrage de Sudhir Hazareesingh, *From Subject to Citizen*, qui traite avec une grande finesse des débats sur la démocratie locale à cette période²². Ils apparaissent moins étudiés et moins présents dans la mémoire politique que leurs illustres prédécesseurs – il est révélateur que *La France nouvelle* de Prévost-Paradol, ouvrage présenté comme « emblématique », n'ait fait l'objet d'aucune réédition pendant près d'un siècle²³. À bien des égards, la connaissance des libéraux et des idées libérales sous le Second Empire, dominée par l'histoire des idées, demeure un champ ouvert à l'enquête.

La spécificité de notre démarche est de considérer ces publicistes en tant que « groupe » dont les prises de position, les publications sont redevables d'une analyse sociologique. L'enjeu méthodologique est d'opérer une mise à distance à la fois des rationalisations opérées par les acteurs et des reconstructions substantialistes qui peuvent en être proposés. À considérer qu'il existe une idéologie « libérale », celle-ci peut être décrite, de même que toute idéologie, comme un ensemble de schèmes de perception, d'appréciation et d'expression de réalités sociales, dotés à la fois d'une grande cohésion et d'une grande diversité ; elle véhicule des représentations du monde (images, notions

18. GIRARD Louis, 1985, *Les libéraux français*, Paris, Aubier, chap. XXII. Notamment : JARDIN André, 1985, *Histoire du libéralisme politique*, Paris, Hachette, chap. XIV ; GARRIGUES Jean, 1997, *La République des hommes d'affaires, 1870-1900*, Paris, Aubier, chap. 1 ; PRICE Roger, 2001, *The French Second Empire: an Anatomy of Political Power*, Cambridge, Cambridge University Press, chap. 10.

19. Par exemple, LAQUIEZE Alain, 2019, « L'opposition libérale au Second Empire », in GOERGIN Éric (dir.), *Les oppositions au Second Empire*, Paris, Éditions SPM, p. 131-141.

20. Voir CHAMBOST Anne-Sophie (dir.), 2018, *Revue française d'histoire des idées politiques*, vol. 1, n° 47 « Édouard Laboulaye ».

21. Ainsi, bien qu'il note « un véritable renouveau de la pensée libérale » dans les années 1860, Pierre Rosanvalon n'y consacre par exemple que quelques pages de sa vaste « histoire intellectuelle » de la démocratie : ROSANVALLON Pierre, 2002 [1998], *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, p. 91.

22. HAZAREESINGH Sudhir, 1998, *From Subject to Citizen: the Second Empire and the Emergence of Modern French Democracy*, Princeton, Princeton University Press.

23. Au XX^e siècle, l'ouvrage a été publié en 1979 (Paris/Genève, H. Champion/Slatkine), avec une préface de Jean Tulard, puis en 1981 (Paris, Garnier) avec une introduction de Pierre Guiral. La dernière édition de l'ouvrage remontait à 1884.

ou doctrines) liées entre elles par des relations d'association et d'opposition complexes, plus ou moins latentes. Aussi, le principe de son unité est-il sans doute moins à rechercher dans les axiomes d'une philosophie atemporelle que dans une matrice idéologique commune, c'est-à-dire le « système des schèmes communs qui, par-delà l'apparence de diversité infinie, engendrent des lieux communs, ensemble des oppositions fondamentales, grossièrement équivalentes, qui structurent la pensée et organisent la vision du monde »²⁴. Ces oppositions sont inscrites dans la structure du champ idéologique, qui organise les visions des producteurs intellectuels, oriente leur pensée, leur impose des problématiques communes. « Libéral » fonctionne ainsi comme une sorte de « mot de passe » recouvrant des visions et des prises de position dans des configurations différentes. Ce sont ces configurations, soumises au changement, qu'il s'agit de restituer pour comprendre comment, dans un contexte donné, des points de vue se définissent par rapport à d'autres, concurrents.

L'étude sociologique des « libéraux » du Second Empire implique ainsi de reconsidérer les classements politiques ordinaires institués par la littérature académique²⁵ en recherchant des principes d'affiliation, des formes d'affinités idéologiques ou des lignes de clivages qui échappent aux récits centrés sur les grandes « forces » ou les « courants » politiques. Le recours commode à des catégories globalisantes telles que « l'orléanisme »²⁶ apparaît peu pertinent précisément dans une conjoncture où la marque « orléaniste » subit une dévaluation brutale et où d'autres recompositions s'opèrent. De même évoquer dans ce contexte le clivage gauche/droite pour décrire la structure du jeu politique s'avérerait en partie anachronique. En revanche, s'écarter des terrains balisés de la topographique politique permet en effet de mieux saisir, en certains cas, la teneur des croyances et la force des liens sociaux qui rapprochent – ou qui divisent – les élites, indépendamment de leur appartenance politique présumée, et de mieux appréhender les recompositions d'alliances et les changements des rapports de force qui affectent la compétition pour le pouvoir politique et intellectuel. C'est la voie ouverte, nous semble-t-il, par différents travaux portant sur les « libéraux » au XIX^e siècle²⁷ ou sur les « néolibéraux » au XX^e siècle²⁸.

Cette question des classements politiques se pose de façon particulière à une époque où les activités politiques apparaissent encore faiblement spécialisées, où de nouvelles

24. BOURDIEU Pierre, 1988, *L'ontologie politique de Martin Heidegger*, Paris, Minuit, p. 32.

25. Sur ce programme de recherches, voir l'introduction à LE BOHEC Jacques et LE DIGOL Christophe (dir.) 2018, *Gauche/droite. Genèse d'un clivage politique*, Paris, PUF.

26. *Le Dictionnaire du Second Empire*, ouvrage de référence dirigé par Jean Tulard, ne comporte aucune entrée consacrée aux « libéraux », mais des notices traitant des « républicains », des « légitimistes » et des « orléanistes » – ou plutôt, pour être exact, de « l'orléanisme » : ROBERT Hervé, 1995, « Orléanisme », in TULARD Jean (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, p. 941-942. Le crédit attaché à cette catégorie en histoire politique doit certainement beaucoup à l'ouvrage classique de René Rémond, *La droite en France* (publié chez Aubier en 1954, rebaptisé en 1982 *Les droites en France*) qui accréditait la permanence, telles des entités transhistoriques, de trois « courants » composant « la droite ».

27. DELMAS Corinne, 2006, *Instituer des savoirs d'État : l'Académie des sciences morales et politiques au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan ; LANDRIN Xavier, 2006, « Genèse et activités du groupe "doctrinaire" (1816-1821) : contribution à une sociologie historique du libéralisme », in COHEN Antonin et al. (dir.), *Les formes de l'activité politique : éléments d'analyse sociologique*, Paris, PUF, p. 221-227 ; LE STRAT Claire et PELLETIER Willy, 2006, *La canonisation libérale de Tocqueville*, Paris, Syllepse.

28. DENORD François, 2016 [2007], *Néolibéralisme à la française*, Marseille, Agone ; DENORD François et SCHWARTZ Antoine, 2010, « L'économie (très) politique du traité de Rome », *Politix*, vol. 1, n° 89, p. 35-56.

pratiques électorales s'inventent²⁹. Les catégories politiques en circulation sous le Second Empire n'ont pas encore cette force de l'évidence que peut conférer l'usage commun et routinier des étiquettes politiques dans l'interprétation des luttes électorales, ou bien l'association des marques politiques à des organisations partisans structurées – les mouvements et les mouvances étudiés ne sont pas encore des « partis » au sens moderne du terme. On imagine, on proclame l'existence d'un « parti libéral », mais c'est une autre affaire que d'inscrire son existence dans les luttes politiques et dans la durée.

Enquête sur un « parti libéral » évanescent

La période qui va de 1848 à 1870 constitue un moment clé de l'invention (ou de la réinvention) d'un libéralisme politique. Pour l'aborder, notre étude s'appuie à la fois sur les acquis d'une vaste littérature académique consacrée à la période du Second Empire, dans ses aspects les plus variés – changements sociaux, mutations des univers culturels, réformes économiques³⁰ – et sur de nouvelles recherches empiriques. Elle recourt à un ensemble de sources portant trace des points de vue, des prises de position, mais aussi des relations entre les acteurs étudiés : correspondances (publiées ou localisées en archives), souvenirs (et parfois journaux intimes), documents « officiels » émanant des autorités de l'État (publiés ou archivés), écrits « politiques » en tout genre, sans que l'on ait préjugé de leur « valeur » aux yeux de la postérité (depuis la « grande œuvre » jusqu'à la circulaire électorale, en passant par les brochures, articles de presse et de revue, notices de dictionnaire, etc.), pour peu qu'ils éclairent les conceptions des acteurs et les mobilisations étudiées³¹.

Cependant, appréhender l'activité politique et intellectuelle des « libéraux » dans l'espace des luttes politiques et intellectuelles du Second Empire a impliqué de circonscrire le champ d'observation et de déterminer des points d'entrée pertinents. Deux directions ont été suivies. S'agissant des publicistes et de leurs publications, nous avons procédé à un examen des auteurs « politiques » et d'« économie politique » recensés dans le *Catalogue général de la librairie française* d'Otto Lorenz, de manière à identifier une population d'auteurs, un univers de thématiques et des dynamiques idéologiques. La restitution des trajectoires de personnages « emblématiques » (Anatole Prévost-Paradol, Émile Ollivier, Édouard Laboulaye, en particulier) nous a servis d'analyseur de phénomènes plus collectifs qui déterminent leurs engagements publics. Avec l'examen des brochures et publications « savantes », la presse politique s'est avéré également un instrument privilégié pour saisir les formes et les contenus du débat idéologique de l'époque. Non seulement elle occupe une place tout à fait centrale dans la vie politique intellectuelle de l'époque³², mais son étude permet en outre l'examen de prises de position d'un point de vue relationnel. *Le Journal des débats*, quotidien réputé être l'organe de la mouvance « libérale », a ainsi fait l'objet d'une lecture systématique, et un ensemble de journaux ou de revues ont été consultés. Certains sujets ont été approfondis (le suffrage universel,

29. GARRIGOU Alain, 2002, *Histoire sociale du suffrage universel en France, 1848-2000*, Paris, Le Seuil.

30. Pour une vue d'ensemble originale : DELUERMOZ Quentin, 2014 [2012], *Le crépuscule des révolutions, 1848-1871*, Paris, Seuil.

31. Voir la bibliographie en fin d'ouvrage.

32. KALIFA Dominique, RÉGNIER Philippe, THÉRENTY Marie-Ève et VAILLANT Alain (dir.), 2011, *La civilisation du journal. Histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIX^e siècle*, Paris, Nouveau Monde éditions.

par exemple), d'autres moins (les controverses religieuses). Enfin, l'étude se concentre plus particulièrement sur les luttes électorales qui cristallisent alors toute l'attention de « l'opinion », c'est-à-dire celles qui se déroulent dans la capitale, là où « l'opposition » parvient à s'affirmer. Ces séquences électorales constituent des points de repère pour appréhender les changements de la compétition politique, et en particulier l'évolution de la structure de l'offre politique.

Ce travail d'enquête nous a conduits à focaliser l'analyse sur une mobilisation politique et intellectuelle notable baptisée « Union libérale ». L'expression désigne, au tournant des années 1860, une stratégie d'alliance rassemblant des « républicains » et des « monarchistes » situés dans l'opposition au régime. Ces rapprochements, encore impensables quelques années auparavant, s'effectuent à l'aune du drapeau « libéral » et de la revendication générique des « libertés ». Cette mobilisation est portée par des jeunes individus de la bourgeoisie, dotés d'un capital culturel important, qui s'emploient à rénover les classements et les conceptions politiques héritées du passé. Ce phénomène de « coalition », et ce qui le rend possible (affinités sociales et idéologiques, travail de légitimation), constituent en effet le révélateur des réussites et des échecs des entreprises visant à imposer dans le débat idéologique l'existence d'un « parti libéral ».

Il s'agira de comprendre comment le mot d'ordre générique des « libertés » – et d'abord la revendication des libertés de presse et d'élection, et conjointement d'une forme de gouvernement parlementaire – parvient à cristalliser les aspirations de certaines couches de la société, de certaines franges de l'élite, au point de devenir progressivement, un lieu commun du débat politique, et même d'une certaine façon, « son point nodal ». Par conséquent, l'enjeu est de restituer les ressorts de ces mobilisations en les inscrivant dans la dynamique de la compétition politique entre groupes sociaux et fractions de l'élite qui anime la vie politique du Second Empire³³. De ce point de vue, la question du processus de libéralisation de l'Empire, qui conduit finalement à l'avènement du « gouvernement du 2 janvier », apparaît centrale³⁴.

*

Quelles logiques sont au principe des mobilisations associées au label « libéral » ? Quel sens revêt ce libéralisme réputé nouveau, accordé aux temps démocratiques ? Comment l'affirmation d'un « parti libéral » s'inscrit-elle dans la dynamique politique d'ensemble de la période ?

La première séquence historique abordée est celle de l'Empire « autoritaire ». Le chapitre premier s'attache à rendre compte des caractéristiques et des logiques qui structurent les univers intellectuels de cette époque, afin de saisir les conditions de l'ascension d'un jeune « publiciste », Prévost-Paradol, qui s'impose en porte-voix de « l'opinion libérale ». Le second chapitre traite des recompositions politiques des années 1850 qui expliquent la formation, dans cette conjoncture, d'une opposition dite « constitutionnelle », qu'incarne notamment la figure d'Émile Ollivier. La deuxième séquence est associée à l'affirmation d'une « union libérale » fondée sur le dépassement des anciens clivages politiques. Le troisième chapitre traite des stratégies de mobilisation sous pavillon « libéral » dans l'univers politique, lors des élections législatives de 1863, mais aussi

33. La synthèse magistrale de l'historien Roger Price consacrée à « l'anatomie d'un pouvoir politique » nous a servis de guide précieux : PRICE Roger, 2001, *The French Second Empire...*, *op. cit.*

34. Les travaux d'Éric Anceau ont renouvelé la connaissance de ce sujet : ANCEAU Éric, 2017, *L'Empire libéral*, Paris, Éditions SPM, 2 vol.

dans l'univers intellectuel, en insistant sur le travail idéologique de légitimation opéré. Le quatrième chapitre approfondit cette perspective par l'étude du mot d'ordre d'une conciliation de la « démocratie » et de la « liberté », véritable lieu commun qui organise la pensée « libérale » sur des questions comme celle du suffrage universel (masculin) et des institutions d'un gouvernement « libre ». Cependant, dès la fin des années 1860, une série de transformations bouleversent l'espace des affrontements politiques et dessinent une nouvelle séquence historique, objet de la troisième partie. Le chapitre cinq étudie ces transformations, les recompositions qu'elles provoquent dans les milieux de « l'opposition ». Le chapitre six porte sur le ralliement des « libéraux » à l'« Empire libéral » et aborde la constitution de ce nouvel ordre politique fondé sur une alliance instable.